

Diekirch, le 12 mars 2013



Monsieur Jean-Marie HALSDORF  
Ministre de l'Intérieur et à la Grande  
Région  
L- 2933 Luxembourg

Concerne : votre lettre concernant un débat sur la tarification de l'eau au Grand-Duché de Luxembourg – prise de position de la Ville de Diekirch

Monsieur le Ministre,

Suite à votre courrier sous rubrique nous nous permettons de vous faire part des réflexions de notre Conseil communal émises lors d'une séance de travail du 09 mars 2013 :

1. Êtes-vous en faveur de l'introduction d'une tarification unitaire de l'eau ? Quelle est la motivation de votre choix ?

Le Conseil communal s'oppose unanimement et fermement à toute sorte de privatisation de l'alimentation en eau potable. Il en est de même pour l'évacuation et le traitement des eaux usées. La mise en place et l'entretien des réseaux d'approvisionnement ainsi que le contrôle et la surveillance de la qualité de l'eau potable font partie des missions essentielles de toute commune.

Aux yeux du Conseil communal, confier de suite la gestion de l'alimentation en eau potable au niveau national à un syndicat intercommunal regroupant 106 communes est irréaliste et partant irréalisable.

Au contraire, il faut d'abord faire l'inventaire des différents géographiques, topographiques, démographiques, professionnels, sociaux et autres avant de procéder à un rééquilibrage des recettes et dépenses entre communes et syndicats.

Vu la complexité territoriale et la disparité des modalités d'approvisionnement et récupération d'une commune à l'autre, la mise en chantier de cette harmonisation des frais en relation avec la fourniture d'eau potable est une besogne de longue haleine. Ce nonobstant, elle semble être le seul moyen de parvenir à terme à une tarification équitable de l'eau.

Il faut noter par ailleurs qu'une tarification unitaire nationale de l'eau risque d'être incompatible avec la législation européenne qui veut que la tarification de l'eau tienne compte des dépenses communales couvrant la production et

l'acheminement de l'eau potable ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées.

A noter que depuis les années 1900, la Ville de Diekirch s'approvisionne de façon autonome en eau potable (acquisition de sources, forages de nouvelles sources).  
Quid de ces investissements en cas d'une tarification unitaire nationale ?

En cas d'une tarification unitaire, quid des éventuels bénéfices dans certaines communes ? Est-ce que ces bénéfices seront à verser dans un fonds commun ?  
Qui fera la gestion de ce fonds commun ?

## 2. Êtes-vous en faveur d'une introduction progressive d'une tarification unitaire ?

Comme il ressort des développements ci-dessus, le Conseil communal n'est pas contre une tarification unitaire à terme. L'objectif de toutes les démarches actuelles est de fixer un tarif unique équitable, tout en étant conscient que cet objectif risque de ne pouvoir être réalisé que dans un délai de 10 – 20 ans.

## 3. Quel est le modèle de la tarification unitaire que vous préconisez ? Motivez votre choix.

cf. réponses 1 et 2

## 4. Êtes-vous en faveur de l'introduction de schémas de tarifications sectorielles supplémentaires ? Si oui, lesquels ?

Le Conseil communal est d'avis que les schémas actuels sont suffisants.

La fixation de tarifs de l'eau pour les commerces respectivement les industries ne devrait pas créer de concurrence entre les communes, i.e. le choix d'une entreprise pour s'établir dans une commune plutôt que dans une autre ne devrait pas se faire en fonction du tarif de l'eau potable et de l'eau usée. A ce niveau une certaine tarification unique au niveau national serait à envisager.

Le Conseil communal est également d'avis qu'en matière d'eaux usées, les entreprises ne devraient payer que les eaux réellement usées et non les capacités leurs réservées.

Ceci concerne en particulier le secteur touristique, maillon non négligeable des ressources de notre pays : En effet campings, hôtels-restaurants et autres établissements accueillant touristes et vacanciers supportent de lourdes charges d'assainissement calculées sur la capacité d'accueil maximale, ceci indépendamment du nombre d'hôtes effectivement accueillis.

5. Êtes-vous en faveur de l'introduction d'une tarification de l'eau à graduation sociale? Quel est le modèle que vous préconisez pour la prise en compte des effets sociaux? Selon vous, quels devraient être les destinataires d'une prise en compte d'effets sociaux au niveau de la tarification de l'eau?

Le Conseil communal est d'avis qu'en cas de besoin des aides financières peuvent être accordées à des personnes socialement défavorisées via l'allocation de vie chère ou via des secours à accorder par l'Office Social compétent.

Finalement le Conseil communal aimerait disposer d'un système permettant d'échelonner la tarification de l'eau destinée à la consommation humaine suivant différents critères.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.



Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,  
Le Bourgmestre,

  
Claude Haagen

le secrétaire,

  
René Liltz